Tout savoir sur le fonctionnement des badges

Je suis adhérent à l'une des associations sportives utilisatrice du Centre Aquatique du Val d'Amboise, pourquoi et comment récupérer mon badge d'accès ?

Le fonctionnement

Le Centre Aquatique du Val d'Amboise est équipé d'un système de contrôle d'accès. En tant qu'adhérent d'une association, vous accédez à l'établissement par l'entrée « groupes ». Cet accès est équipé de lecteurs de badge à l'entrée et à la sortie. Désormais, à chaque fois que vous entrez ou sortez du Centre Aquatique, vous devez **impérativement** présenter votre badge sur le lecteur, même si la porte est ouverte.

Pourquoi dois-je badger ?

La Communauté de communes du Val d'Amboise doit être en capacité de fournir le nombre exact de personnes présentes au sein de l'établissement à un instant donné. A titre d'exemple, en cas d'évacuation, nous devons fournir aux secours cette information. Par ailleurs, le système de traitement de l'eau étant novateur, l'Agence Régionale de la Santé surveille de près notre fréquentation pour évaluer son impact sur la qualité de l'eau. En tant qu'utilisateur du Centre Aquatique, il est donc nécessaire que votre présence soit correctement enregistrée.

Comment obtenir mon badge ?

1. Je me rends à l'accueil du Centre Aquatique sur l'un des créneaux proposés
2. Je règle le prix de mon badge (2,00€ non remboursables)
3. Je fournis des informations de base pour le paramétrage de mon badge (nom, prénom, date de naissance et code postal) *
4. Je repars avec un badge paramétré aux horaires spécifiques à mon activité.

** Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice disponible à l'accueil sur simple demande.*

FAQ

Je fréquente régulièrement le Centre Aquatique en dehors des créneaux associatifs (ouverture publique, aquafitness, etc.), puis-je charger d'autres produits sur ma carte ? Non, cela n'est pas possible car les badges « associations » sont prévus pour donner accès aux activités spécifiques à votre association. Il sera nécessaire de créer un nouveau badge si vous venez sur d'autres créneaux.

Je change de groupe, comment faire modifier mon badge ? Vous n'avez rien à faire, les modifications pourront être réalisées directement dans le logiciel. En cas de besoin, il vous faudra tout au plus repasser par l'accueil si la modification n'a pas été correctement prise en compte par votre badge.

Je souhaite quitter mon club, puis-je obtenir un remboursement de mon badge ? Non, la régie du Centre Aquatique ne permet pas d'effectuer des remboursements. Le badge sera désormais un souvenir des moments passés au sein de votre association. En revanche, si vous souhaitez intégrer une autre association utilisatrice du Centre Aquatique, celui-ci pourra être reparamétré.

Que se passe-t-il si je perds mon badge ? Merci de nous prévenir le plus rapidement possible de la perte de votre badge. Nous pourrons ainsi le désactiver et vous en fournir un nouveau (prix : 5,00€).